

# ECONOMIE - DROIT - GESTION

## TD5 - Structures des Entreprises



LICENCE PROFESSIONNELLE AII-SARI  
Mention "Automatisme et Informatique  
Industrielle"

## Objectifs Théoriques

Utiliser un langage et vocabulaire juridique, économique, gestionnaire,  
Sensibiliser aux aspects économiques et financiers de l'entreprise,  
Appréhender les conséquences financières et juridiques d'un contrat commercial,  
Gérer les aspects financiers dans la conduite de projet.

## Objectifs Pratiques

Comprendre le monde de l'entreprise, son organisation,  
Maîtriser une offre, un devis  
Les contrats : marchés etc..

## Mots Clés :

Economie Générale - Typologie - L'entreprise - Structure de production - Groupe humain - Environnement - Culture - Décision - Pouvoirs - Informations - Activité Commerciale...

# Structure des entreprises

<b>En Nom Propre</b>	<b>Travailleur Indépendant</b>	Le plus simple	<p>Vous êtes indéfiniment responsable sur vos biens propres ; un banquier ou un fournisseur pourra faire vendre vos biens propres si vous ne pouvez plus payer.</p> <p>Capital minimum de 7.500 Euros dont 1.500 Euros doivent être versés à la constitution.</p> <p>Les 6.000 Euros restants doivent être versés dans les 5 ans.</p>
	Travailleur non Salarié <b>EURL</b> Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée	Pas de Capital Minimum Pas de risque de conflits avec d'autres associés pour partager les bénéfices et contrôler la société.	
<b>En Société</b>	<b>SASU</b>	Souplesse Contractuelle	<p>Capital minimum de 37.000 Euros dont 18.500 Euros doivent être versés à la constitution.</p> <p>Obligation d'être très rigoureux dans la rédaction des statuts.</p> <p>Obligation de désigner un commissaire aux comptes.</p>
	Société par Action Simplifiée Unipersonnelle  <b>SNC</b> Société en Nom Collectif	Responsabilité des actionnaires limitée aux apports Structure évolutive facilitant le partenariat Crédibilité vis à vis des partenaires Pas de Capital Minimum Grande stabilité du ou des gérants associés (révocables à l'unanimité) IR : défiscalisation totale si l'entreprise rentre dans le champ d'application de la mesure d'exonération d'impôt sur les bénéfices des entreprises nouvelles	

# Structure des entreprises

<b>En Société</b> <b>Plusieurs Associés</b>	<b>SC</b>	Grande souplesse et liberté de fonctionnement	Responsabilité indéfinie des associés.
	Société Civile	Pas de capital minimum	Risque de se voir requalifier fiscalement en exploitation commerciale.
		Couverture sociale d'un coût moins élevé (mais restreinte)	Formalisme de fonctionnement (décisions collectives)
	<b>SARL</b>	Responsabilité des actionnaires limitée aux apports	Capital minimum de 7.500 Euros dont 1.500 Euros doivent être versés à la constitution.
	Société à Responsabilité Limitée	Cessions de parts libres entre associés, ascendants, descendants et conjoints (sauf clause d'agrément prévue dans les statuts)	Le gérant doit être une personne physique.

# Structure des entreprises

En Société Plusieurs Associés	<b>SARL CV</b>	Absence de formalisme lié aux opérations d'augmentation du capital et de diminution du capital	Une clause de variabilité du capital doit figurer dans les statuts.
	Société à Responsabilité Limitée à Capital Variable	Aspect particulièrement intéressant lorsque les associés sont amenés à changer fréquemment, ou lorsqu'ils se trouvent souvent dans l'obligation de renforcer les fonds propres de la société	Capital minimum de 7.500 Euros dont 1.500 Euros doivent être versés à la constitution.
		Responsabilité des actionnaires limitée aux apports	Un capital maximum doit être fixé dans les statuts.
			Au delà de cette limite supérieure, il ne peut être procédé à une augmentation du capital souscrit, qu'en respectant les règles ordinaires prévues pour les SARL classiques.
	<b>SA</b>	Souplesse Contractuelle	Capital minimum de 37.000 Euros dont 18.500 Euros doivent être versés à la constitution.
	Société Anonyme	Responsabilité des actionnaires limitée aux apports	Frais et formalisme de constitution.
	Structure évolutive facilitant le partenariat	Obligation de désigner un commissaire aux comptes.	
	Possibilité de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux dirigeants et/ou aux salariés de la société		
	Crédibilité vis à vis des partenaires		
	<b>SAS</b>	Souplesse Contractuelle	Capital minimum de 37.000 Euros dont 18.500 Euros doivent être versés à la constitution.
	Société par Action Simplifiée	Responsabilité des actionnaires limitée aux apports	Obligation d'être très rigoureux dans la rédaction des statuts.
		Structure évolutive facilitant le partenariat	Obligation de désigner un commissaire aux comptes.
		Crédibilité vis à vis des partenaires	

# Structure des entreprises

OBJET	Capital Total Minimum	Capital Minimum à Débloquer	Nombre d'Associés	Coût de la Constitution généralement pratiqué
<b>ENTREPRISE INDIVIDUELLE</b>	Aucun	Aucun	Entrepreneur seul	Honoraire du conseil (250 € environ)
<b>SNC</b>	Pas de Capital Minimum Exigé par la Loi	1 € par Associé	2 Minimum Pas de Limite Maximum	400 € + honoraire du conseil (600 € environ)
<b>EURL</b>	7 500 €	20% soit 1500 €	1 seul associé (personne physique ou morale à l'exception d'une autre EURL)	400 € + honoraire du conseil (600 € environ)
<b>SARL</b>	7 500 €	20% soit 1500 €	2 Minimum 50 Maximum	400 € + honoraire du conseil (600 € environ)
<b>SARL à Capital Variable</b>	7 500 €	20% soit 1500 €	2 Minimum 50 Maximum	400 € + honoraire du conseil (600 € environ)
<b>SARL de Famille</b>	7 500 €	20% soit 1500 €	2 Minimum 50 Maximum	400 € + honoraire du conseil (600 € environ)
<b>SARL de Presse</b>	750 €	20% soit 150 €	2 Minimum 50 Maximum	400 € + honoraire du conseil (600 € environ)
<b>SA Société Anonyme</b>	37 000 €	50% soit 18 500 €	7 Minimum Pas de Limite Maximum	600 € + honoraire du conseil (1500 € minimum)
<b>SAS Société par Action Simplifié</b>	37 000 €	50% soit 18 500 €	2 Minimum Pas de Limite Maximum	400 € + honoraire du conseil (1500 € minimum)
<b>SASU Société par Action Simplifié Unipersonnelle</b>	37 000 €	50% soit 18 500 €	1 associé Pas de Limite Maximum	600 € + honoraire du conseil (1500 € minimum)
<b>SCI Société Civile Immobilière</b>	Pas de Capital Minimum Exigé par la Loi	1 € par Associé	2 Minimum	400 € + honoraire du conseil (600 € environ)
<b>EARL Exploitation Agricole à Responsabilité limitée</b>	7 500 €	-	1 Minimum 10 Maximum	Honoraire du conseil
<b>GAEC Groupement Agricole d'Exploitation en commun</b>	1 500 €	-	2 Minimum 10 Maximum	Honoraire du conseil
<b>SCEA Société Civile de Droit Commun</b>	Pas de Capital Minimum Exigé par la Loi	-	2 Minimum Pas de Limite Maximum	Honoraire du conseil